

ASSOCIATION DU CAMP DE CESAR

Route de la Roche, 49130 Sainte Gemmes-sur-Loire

Site : www.campdecesar.org

Réunion publique du 10 février 2018

« Agriculture périurbaine de proximité : l'exemple de Sainte Gemmes et ses environs »

L'agriculture périurbaine, les circuits courts, le bio...on en parle de plus en plus. Et à Sainte Gemmes, terre bénie des dieux sur le plan agricole et à deux pas d'une agglomération, ce phénomène tant économique que de société a tout son sens.

Pour planter le décor, voici l'essentiel à retenir du Schéma Agricole 2017-2021 de l'agglomération angevine rédigé par Angers Loire métropole et la Chambre d'agriculture.

Ce Schéma Agricole poursuit un objectif principal : préserver le monde agricole. Il est au service de six ambitions.

Il s'agit d'abord de maintenir des espaces agricoles durables et utilisables qui soient suffisamment vastes et accessibles. Les entreprises doivent pouvoir s'y développer et y investir en toute sécurité. L'exemple qui en est donné est celui de la création de la ZAP.

Seconde ambition : donner envie et encourager des personnes à exercer des métiers de l'agriculture, qu'ils soient salariés ou chefs d'entreprises. L'exemple donné est celui de la mise à disposition d'un espace de quelques hectares en location précaire sur lequel des porteurs de projets agricoles pourraient s'installer, avoir un champ d'expérimentation et être accompagnés par des conseillers. Dans les 5 ans à venir, la moitié des agriculteurs va cesser son activité. 70 % des nouveaux agriculteurs ne sont pas du monde agricole et ne possèdent pas de terres.

Troisièmement : contribuer au développement et à la performance économique des entreprises agricoles. Le Schéma insiste sur deux filières : l'élevage bovin dans les Basses Vallées angevines et les filières horticoles et maraichères du Triangle Vert.

Quatrième ambition : organiser une offre alimentaire de proximité avec des circuits courts, c'est-à-dire la vente directe, mais aussi pour la restauration collective. L'offre alimentaire doit donc être structurée pour répondre à de grands appels d'offres de cette restauration collective.

Cinquièmement : protéger l'environnement sans nuire à la pratique de l'agriculture. Cela passe notamment par la valorisation des déchets agricoles et une gestion économe et durable de l'eau.

Dernière ambition, moins concrète : faire la promotion de l'agriculture, notamment auprès des habitants de la ville.

Ce projet agricole est un des seuls en France. Ses auteurs ne distinguent pas les grandes et les petites actions. Il n'existe que des actions positives. C'est une vision qui ne peut que réjouir.

Deux témoignages de maraichage bio sur Sainte Gemmes-sur-Loire sont apportés comme illustration de cette agriculture périurbaine de proximité : Sébastien BRAZILLE, de la Cueillette du Clos Frémur, et Loïc de BARMON, des Jardins de l'Avenir.

Sébastien BRAZILLE s'est installé en février 2017. Il mène deux projets : la vente directe de légumes, fruits, plantes aromatiques; la cueillette libre sur la « parcelle de la Ruelle » entre le chemin du Hutreau et la rue du Maréchal Juin. L'association « Cueillette du Clos Frémur » est née de ce projet. La clientèle est à 80 % issue de la Roseraie. Le maraîcher s'engage à cultiver selon les règles de l'agriculture biologique. Les arbres sont intégrés entre les cultures maraîchères. Le client abonné s'engage à récolter les quantités correspondant aux parts qu'il a souscrites. La récolte se fait de mai à décembre et les récoltants apprécient le lien social entre eux.

Loïc DE BARMON s'est implanté depuis 10 ans. Il a repris une entreprise de maraichage (tomates) qui, face à des problèmes de mévente, a choisi la voie de la libre cueillette et le passage au bio. Il se félicite de se trouver dans une zone qui concentre des producteurs horticole, légumier et arboricole. Il a adhéré à l'association Pôle Végétal Loire Maine.

Le président de l'association « Cueillette du Clos Frémur » affirme que le marché du bio est grand et porteur. Il faut se mobiliser pour développer la production de produits bio. Faute de cela, il faudra recourir à des importations à la qualité incertaine.

Sébastien BRAZILLE constate que le foncier est rare et difficilement accessible car, tout près de la ville, les propriétaires préfèrent vendre comme terrain à bâtir.

Yves-Henri MARTIN évoque la signature de la convention entre la commune de Sainte Gemmes-sur-Loire et Pôle Végétal Loire Maine.

Loïc DE BARMON regrette qu'il n'existe pas d'ilot (sur 5 ha par exemple) où des exploitants pourraient s'installer. Ceci rendrait la zone attractive. Cela suppose un travail de la Chambre d'Agriculture pour rencontrer les propriétaires fonciers. Un autre axe est l'accès à une énergie chaleur moins coûteuse pour une meilleure compétitivité des entreprises.

Le maire de Sainte Gemmes précise que des scénarios de développement du réseau de chaleur sont à étudier. Il faudra une étude technique de la faisabilité de mise en œuvre du réseau chaleur et des réflexions juridiques sur la structure la plus adaptée pour porter le réseau.

Joseph LEROYER estime que les hectares détenus par Angers Loire métropole pour le projet de rocade sud pourraient être réunis pour constituer des ilots de culture. Il faut que les agriculteurs le veuillent et que cela soit bien vécu. Cela prendra plusieurs années. La balle est dans le camp de la profession et des propriétaires.

Eric HENRY constate que la commune de Sainte Gemmes-sur-Loire ne se mêle pas d'organiser les zones agricoles alors que les communes s'occupent des zones artisanales et commerciales. Joseph LEROYER estime que les candidats à l'installation, s'ils étaient soutenus par la commune auprès des banques, pourraient mettre en place de beaux projets.

Avant la fin de la réunion, deux jeunes femmes annoncent qu'elles recherchent 5 000 m² sur Sainte Gemmes pour produire des plantes aromatiques. Apparemment, cette surface existerait à côté de la parcelle de la Ruelle.